

# LISTE D'EMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2 - Jeudi 26 novembre 2020

NOMS		QUALITES	HEURE D'ARRIVEE	HEURE DE DEPART	SIGNATURES
<b>EQUIPE DE DIRECTION</b>					
Sylvain VAUCEL		Principal	17h30		
Jocelyn VEILLOT		Principal Adjoint			
Agnès MILLET		Adjoint Gestionnaire	17h35		
Marie-Christine DELAHAYE		C.PE	17h45	20h25	
<b>REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DU DEPARTEMENT</b>					
Florence THIBAUDEAU RAINOT		Représentant du Département			Excusée
Christian DUVAL		Représentant du Département			
Bruno BEQUET		Représentant de la Commune urbaine			
Florent SAINT-MARTIN		Représentant de la Communauté urbaine			
<b>PERSONNALITES QUALIFIEES</b>					
Jérôme MIRGAINE					
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNES ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION</b>					
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>			
DAVOINE JérémY	POLLET Amélie	AED	17h45		
EL KETTANI Isabelle	MOREIRA Elodie	Professeur	17h45	19h30	
HADDOUCHE Ouiza	ATTAOUI Abdelatif	Professeur	17h45	20h25	
HAMMOUALI Mounir	DUMARCHE Gaëlle	Professeur	17h45	20h25	
LEROUGE Christophe	GUILLOT Capucine	Professeur			
QUERNEL Ella	SAUNEUF Emilie	Professeur			
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATOS</b>					
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>			
GERNIDOS Laurent					
MULLER Elisabeth					
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS ELEVES</b>					
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>			
GAONACH Isabelle	MALANDAIN Valérie	Parent d'élève	17h51	20h27	
CREMAS Morgane	CAUVIN Flore	Parent d'élève			
GOULAY Christine	LECLERC Nathalie	Parent d'élève			
ZIANE MAMAR Madjoub	MASSON Aurélie	Parent d'élève			
BARRET Christine	MASSON Romuald	Parent d'élève	17h51	20h27	
DUMESNIL Jérôme		Parent d'élève			
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>			
HADJI Sayyid	KILIC Alysia	Elève de l'établissement	17h45	20h25	
RAHO Falya	CONSTANTIN Fénéline	Elève de l'établissement	17h30	20h25	



Présidence : M. VAUCEL

Secrétariat : M VEILLOT

Membres absents excusés :

Membres absents :

Membres présents : Mme BARRET, Mme CREMAS, Mme DELAHAYE, Mme EL KETTANI, Mme GAONACH, Mme HADDOUCHE, M HAMMOUALI, M LECLERC, M MIRGAINE, Mme MOREIRA, Mme POLLET, M. VAUCEL, M. VEILLOT, HADJI Sayyid, RAHO Falya

Quorum : atteint avec **13** (minimum 12) membres à l'ouverture de séance.

**Séance ouverte à 17h 55**

**Séance close à 20h10**

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II – Affaires relatives au fonctionnement de l'EPLÉ III - Affaires financières IV – Questions diverses V - Annexes		
Total des feuillets		

Le Président,  
  
Le Principal  
Sylvain VAUCEL

Le secrétaire de séance

  
Le Principal Adjoint  
Jocelyn VEILLOT

Convocation le : 3 novembre 2020

Transmis par l'application **Dém'Act** (Dématérialisation des actes des EPLE)

Le :

Membres du CA : **22**

A

Quorum : **12**

- M. le Recteur – DAJEC1  
- Monsieur le Président du Conseil Général

<b>I – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p>Le conseil d'administration du collège Henri Wallon au Havre s'est réuni le jeudi 26 novembre 2020, en salle du Conseil et en distanciel, sous la présidence de M. VAUCEL, Principal.</p> <p>Le quorum étant atteint avec 13 membres, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement, la séance est ouverte à 17h55.</p> <p>M le président demande si des membres de l'équipe enseignante ou des représentants des parents acceptent d'assurer le secrétariat. Il précise que parallèlement M VEILLOT assurera une prise de notes pour assurer le suivi des débats.</p> <p>M VEILLOT accepte d'assurer le secrétariat de séance.</p> <p>M. Le Président ouvre la séance en saluant les membres du conseil d'administration et les félicite pour leur élection et les remercie pour cette implication dans la vie de l'établissement.</p> <p><b>1. <u>Approbation du procès-verbal précédent :</u></b></p> <p>M. le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020.</p> <p><b>Commentaires/ débat :</b></p> <p><b>Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 13 / 13</b></p> <p><b>2. <u>Modification de l'ordre du jour</u></b></p> <p>M. Le Président informe les membres du conseil d'administration qu'il souhaite apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :</p> <p>Dans les affaires relatives au fonctionnement de l'EPLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ajout de la convention d'objectifs et de moyens pour 2020-2024 entre l'établissement et le Conseil Départemental de Seine-Maritime.</li><li>- Ajout de la formule relative à la mise en œuvre des mesures de protections des stagiaires dans la convention de stage d'observation.</li><li>- Ajout de la proposition de mise en place d'une seconde semaine de stage de 3<sup>ème</sup> en mars 2021.</li><li>- Ajout de la présentation du budget 2021.</li><li>- Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés</li></ul> <p>Dans les affaires financières :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ajout de la convention avec l'AROEVEN</li></ul> <p>M. le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration les modifications de l'ordre du jour.</p> <p><b>Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 13 / 13</b></p>	

L'ordre du jour modifié de la présente séance est adopté comme suit :

**I- Conseil d'administration**

- 1- Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2019
- 2- Approbation de l'ordre du jour.

**II- Affaires relatives au fonctionnement de l'EPLÉ**

- 3- Mise en place du Conseil d'Administration Mise en place des Commissions
- 4- Vote du règlement intérieur du Conseil d'administration pour l'année 2020-2021.
- 5- Budget 2021
- 6- Permanences administratives
- 7- Annulation des séjours Ski et Espagne.
- 8- Convention d'objectifs et de moyens pour 2020-2024 entre l'établissement et le Conseil Départemental de Seine-Maritime.
- 9- Modification de la convention de stage 3<sup>ème</sup> concernant les mesures de précaution par rapport au risques de contamination par la COVID.
- 10- Mise en place d'une semaine de stage 3<sup>ème</sup> du 15 au 19 mars 2021
- 11- Fiche de soutenance pour les choix DNB

**Affaires financières**

- 12- Information des tarifs de restauration pour l'année 2021.
- 13- Arrêt des commandes pour l'année civile 2020.
- 14- et 15- Conventions avec l'AROEVEN
- 16- Conventions d'attribution du BOP 147 pour le portage du projet de la Cité éducative
- 17- Règles d'attribution des fonds sociaux
- 18- Autorisation de prélèvement sur fonds de roulement

**V - Questions diverses**

### 3. Mise en place du Conseil d'Administration

Monsieur le Président présente les différentes commissions (Commission Permanente, Conseil de discipline, Commission Éducative (CE), Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), le Conseil Pédagogique (CP), La Commission de Vie Collégienne (CVC), et informe les membres du CA sur leurs attributions.

Il procède ensuite à la composition de ces commissions.

Le document récapitulatif des commissions est joint en annexe du compte rendu de ce Conseil d'Administration. Il procède également à la désignation des animateurs de deux des commissions, c'est-à-dire Mme DELAHAYE (CPE) pour le Conseil de Vie Collégienne (CVC), et M. VEILLOT (Principal adjoint) pour le CESC. Monsieur le Président précise également que chacune de ces commissions sera présidée par le Chef d'établissement ou son Adjoint.

#### Commentaires/ débat :

#### Représentants volontaires pour les commissions :

Représentants des professeurs

Représentants des parents d'élèves

Représentants des collectivités locales

Représentants des personnels

Représentants des élèves

Personnalité qualifiée

Titulaires	Suppléants
<b>CONSEIL d'ADMINISTRATION</b>	
M Vaucel	
M Veillot	
Mme Millet	
Mme Delahaye	
Mme Barret	M Masson
Mme Crémas	Mme Cauvin
M Dumesnil	
Mme Gaonach	Mme Malandain
Mme Goulay	Mme Leclere
Mme Ziane Mamar	Mme Masson
M Davoine	Mme Pollet
Mme El Kettani	Mme Moreira
Mme Haddouche	M Attaoui
M Hammouali	Mme Dumarché
M Lerouge	Mme Guillot
Mme Quernel	Mme Sauneuf
M Gemidos	
Mme Muller	
M Hadji	
Mme Raho	
Mme Thibaudeau-Rainot	M Duval

*Réservé à  
l'autorité de  
contrôle*

M Saint Martin	
M Bequet	
M Mirgaine	
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE</b>	
Mme El Kettani	Mme Moreira
Mme Haddouche	M Attaoui
M Davoine	Mme Pollet
Mme Quernel	Mme Sauneuf
Mme Crémas	Mme Cauvin
Mme Gaonach	Mme Barret
Mme Boulay	M Masson
M Gernidos	Mme Muller
M Hadji	
Mme Raho	
<b>COMMISSION PERMANENTE :</b>	
Mme Pollet	M Davoine
Mme Haddouche	M Attaoui
M Hammouali	Mme Dumarché
Mme Leclere	M Masson
Mme Cauvin	Mme Crémas
Mme Barret	Mme Gaonach
M Hadji	Mme Raho
M Gernidos	Mme Muller
M Duval	
<b>COMMISSION EDUCATIVE</b>	
En fonction du contexte	
Mme Leclere	
<b>COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE (composition en fonction du contexte)</b>	
M Hadji	
Mme Raho	
<b>CONSEIL PEDAGOGIQUE</b>	
Un enseignant par matière en fonction des disponibilités.	
<b>COMMISSION DE FONDS SOCIAL</b>	
Adjointe gestionnaire, Chef d'établissement et Assistante sociale pour les non boursiers.	

**4. Règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année 2020-2021.**

Monsieur le Président transmet aux membres du CA le règlement intérieur en vigueur. Il présente les points essentiels et soumet au vote le règlement.

**Commentaires/ débat :**

M. le Président soumet à l'approbation des membres le règlement intérieur du Conseil d'administration.

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13 / 13**

**5. Budget prévisionnel de l'année 2021**

Monsieur le président cède la parole à M Leclerc qui assure le remplacement de Mme Millet actuellement en arrêt maladie. Cette dernière a souhaité être associée à la présentation du budget durant la réunion. Ils se chargent de la présentation des principes du budget en EPLE en prenant appui sur un diaporama détaillé (joint en annexe).

Par la suite, les tableaux explicatifs du projet de budget 2021 sont exposés aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le président procède ensuite à la lecture du rapport du Chef d'établissement.

**Commentaires/ débat :**

Les représentants des personnels éducatifs signalent que le retard pris par la mise en paiement de certains bons de commande (Mini-entreprise, manuels numériques) est dommageable. Le Principal rappelle que les Mini-entreprise sont financées sur les fonds de la Cité éducative. Ces derniers sont en cours de déblocage par le GIP et seront versées très prochainement à l'Agence comptable pour une mise à disposition du collègue porteur.

**Mme Cremas et Mme Ziane-Mamar rejoignent le Conseil à 18h40 (prochains votes : 15 votants).**

Monsieur le président soumet au vote des membres du Conseil d'administration le projet de budget 2021

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 / 15**

Monsieur le président demande la délégation des membres du Conseil d'administration pour procéder à la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Monsieur le président soumet au vote des membres du Conseil d'administration la délégation pour procéder à la passation des marchés à incidence financière annuelle



**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 / 15**

#### **6. Permanences administratives**

Monsieur le président présente le calendrier des permanences administratives pour les personnels d'état et des permanences pour les personnels dépendant du Conseil départemental. (cf : calendrier joint en annexe).

Une anomalie est soulignée : durant les congés scolaires, les permanences des agents de la collectivité ne couvrent pas les jours d'accueil du public dans le cadre du dispositif « Ecole ouverte », anomalie d'autant plus sensible en période de crise sanitaire. Cet état de fait implique une forte mobilisation des personnels Education Nationale présents pour assurer les tâches relatives à l'accueil des personnes, ouverture et fermeture des locaux.

#### **7. Annulation des séjours à la Montagne et en Espagne.**

Monsieur le Président, compte-tenu du contexte, informe les membres du Conseil d'administration que les projets de séjour à la montagne et en Espagne ne seront pas organisés cette année scolaire suites aux nombreuses incertitudes sur le plan de la sécurité sanitaire. Le séjour à la montagne et le séjour linguistique en Angleterre seront envisagés l'année suivante si les conditions le permettent. Il rappelle que les aides pour les séjours constituaient la majeure partie des fonds sociaux attribués aux familles. A présent bien peu de familles ont fait appel à l'établissement pour bénéficier de ces aides afin de couvrir les dépenses liées au protocole de sécurité sanitaire notamment pour l'achat de masques de protection.

**Commentaires/ débat :**

#### **8. Convention d'objectifs et de moyens du Conseil Départemental de Seine-Maritime avec l'EPLÉ.**

Monsieur le président présente la convention d'objectifs et de moyens qui lie l'EPLÉ au Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la période 2020-2024. Il présente notamment la démarche qui a conduit à l'élaboration d'un guide pratique des collèges au travers de fiches thématiques qui se révèlent utiles pour le fonctionnement quotidien de l'établissement.

**Commentaires/ débat :**

**9. Modification de la convention de stage de découverte.**

Monsieur le président informe les membres du conseil qu'un article relatif à la mise en œuvre des gestes barrières au sein des entreprises sera ajouté conformément à la demande de la cellule juridique du Rectorat.

**Article 13 :**

– Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du COVID-19, et conformément à la circulaire du 4-5-2020 NOR : MENE2011220C, dans tous ses lieux d'apprentissage, l'élève doit pouvoir être accueilli dans le respect du protocole sanitaire. S'agissant des stages d'observation ou de découverte, l'entreprise d'accueil, en signant la convention, s'engage donc à appliquer et faire appliquer les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque lorsque cette dernière ne peut être garantie.

**Commentaires/ débat :**

**10. Définition d'une semaine de stage pour les élèves du niveau 3<sup>ème</sup>.**

Monsieur le Président rappelle que lors d'une concertation avec l'équipe enseignante et une partie des parents d'élèves, il est envisagé de proposer une semaine de stage pour tous les élèves du niveau 3<sup>ème</sup> du 15 au 19 mai.

Cette semaine initialement dédiée aux séjours scolaires, donc fortement impactée par l'absence des enseignants chargés de l'accompagnement des classes pourra donc être identifiée comme semaine de stage du niveau 3<sup>ème</sup> sachant que seulement 25 élèves ont pu effectivement réaliser un stage de découverte.

**Commentaires/ débat :**

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 13 / 13**

**11. Fiche de soutenance pour les choix DNB**

Monsieur le Président rappelle les différentes épreuves qui constituent l'examen du DNB et la place de l'épreuve orale, avant de présenter la fiche de soutenance élaborée l'an dernier pour choisir le sujet de la soutenance orale. La fiche de soutenance est jointe en annexe).

<b>III – AFFAIRES FINANCIERES</b>	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p><b>12. Information des tarifs de la restauration pour l'année 2021.</b></p> <p>Monsieur le Président procède à la lecture des tarifs de restauration validés par la Conseil départemental.</p> <p><b>Commentaires :</b></p> <p><b>13. Arrêt des commandes pour l'année civile 2020.</b></p> <p>Monsieur le Président informe les membres de la communauté éducative que la clôture des comptes implique de stopper les commandes pour l'année 2020. Seuls les achats au titre de la Cité éducative pourront encore avoir lieu de manière exceptionnelle pour ne pas entraver la mise en œuvre des projets.</p> <p><b>14. Convention avec l'AROEVEN pour la Cité éducative.</b></p> <p>Monsieur le Président présente la nature des interventions proposées dans les trois collèges de la Cité éducative et les écoles rattachées. Il rappelle que le collège Henri Wallon est le porteur financier de ce projet ce qui nécessite la signature de la convention dédiée avec l'AROEVEN.</p> <p><b>Commentaires/ débat :</b></p> <p>Les représentants des personnels éducatifs posent la question de la légitimité d'une action votée par le CA de l'EPLÉ pour une mise en œuvre dans d'autres établissements de la Cité éducative.</p> <p>Monsieur le Président explique que le vote porte sur la possibilité pour notre EPLE (chef de file de la cité) d'être le support financier d'une action, dont la mise en œuvre dans les différents établissements sera conditionnée par des décisions souveraines de chaque école ou EPLE. Cependant, les réunions préparatoires aux actions de l'AROEVEN ont été menées avec des représentants des établissements ce qui laisse augurer de l'adhésion des équipes concernées.</p> <p><b>Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15 / 15</b></p> <p><b>15. Convention avec l'AROEVEN pour le collège.</b></p> <p>Cette fois, il s'agit de décider la mise en œuvre de ce partenariat au collège : cette convention achève de répondre au questionnement des personnels avant le vote précédent.</p>	

**16. Convention de versement des fonds de la Cité éducative pour le portage de projet. .**

Monsieur le président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour percevoir les crédits de portage de projet de la Cité éducatif relatifs au portage de projet et permettre le paiement des actions (édition de livrets, open badges...) pour un montant de 4 800€.

**Commentaires/ débat :**

Les représentants des personnels éducatifs présentent des exemples d'utilisation des open badges pour étayer un CV d'élève.

M. le Président soumet à l'approbation des membres du CA la signature de la convention relative à la perception des fonds dédiés au portage de projet.

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 / 15**

**17. Règles d'attribution des Fonds sociaux.**

Depuis la réglementation en date du 22 août 2017, un règlement d'attribution des fonds sociaux doit être soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Monsieur le président présente le règlement d'attribution des fonds aux membres du Conseil.

**Commentaires/ débat :**

Mmes EL KETTANI et MOREIRA prennent congé à 19h35. M. le Président soumet à l'approbation des membres du CA les règles d'attribution des Fonds sociaux .

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15 / 15**

**18. Autorisation de prélèvement sur fonds de roulement**

Suite à la présentation du budget primitif, une autorisation de prélèvement du fonds de roulement est soumise aux membres du conseil d'administration pour une montant de 2000€ ventilés en 1000€ dans le domaine « Pédagogie » et 1000€ dans le domaine « Restauration ».

Cette proposition est soumise au vote.

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13 / 13**

<b>IV – QUESTIONS DIVERSES</b>	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p>1) Le bâtiment SEGPA qui est adjacent au collège est dans un état alarmant. Une remise en état ou une suppression de ce bâtiment est-il prévu ?</p> <p>M MIRGAINE, personne qualifiée, explique le coût d'une telle démolition. La demande a été formulée depuis plusieurs années au Conseil Départemental de Seine-Maritime.</p> <p>2) L'école apprenante est- elle proposée à tous les élèves ? Dans le cas contraire, comment est décidé le choix de cette proposition ?</p> <p>Monsieur le Président demande de préciser la question : les représentants des parents pensent à des actions d'aide aux devoirs pendant les vacances scolaires.</p> <p>Monsieur Veillot dit qu'envisager une forme d'aide aux apprentissages à des demandes d'élèves aux vacances de Printemps n'est pas exclu à ce jour.</p> <p>Les représentants des personnels soulignent que les élèves de 3<sup>e</sup> sont accompagnés au long cours pendant l'année : en avril, il est tard pour se préoccuper d'une préparation sérieuse aux examens du DNB et parallèlement, plusieurs offres (escape game en Espagnol, découverte de l'Histoire du Havre et réalisation d'une exposition) ont dû être annulées faute de d'inscrit alors que ces séquences s'inscrivent dans les programmes d'apprentissages.</p> <p>3) Devoirs Fait : Il nous semblait que la priorité était donnée aux devoirs à réaliser pour le lendemain ? Il nous a été signalé que les assistants éducatifs choisissent la matière à réaliser en fonction du nombre d'enfants qui ont le même devoir. De plus l'obligation d'amener, aux devoirs faits, l'intégralité des cahiers alourdis de façon exagérée les cartables de nos enfants et c'est contre-productif.</p> <p>M Veillot indique la progression du dispositif depuis l'an dernier (effectif des groupes d'élèves réduits, grâce à la mobilisation d'un nombre croissant d'enseignants...), soulignée par Monsieur le Président (augmentation des crédits consacrés au dispositif).</p> <p>Par ailleurs, et cela répond également à la question suivante, l'organisation de la sortie des élèves en fin de journée a permis de régler les problèmes d'absentéisme.</p> <p>4) Ne pas pénaliser toute une classe au moment de la sortie pour quelques élèves perturbateurs, le respect des horaires de sortie est important pour les parents qui s'inquiètent en cas de retard important de leurs enfants.</p> <p>Cette difficulté a été réglée, depuis que la question a été rédigée, par l'utilisation du porte-voix par les AED chargés de la sortie de classe en fin de demi-journée. La sortie des élèves de 16h30 se déroule dans des conditions de sécurité et de sérénité nettement plus satisfaisantes ce qui contribue grandement à limiter la « fuite » des élèves aux séances de Devoirs faits et de remédiation auxquelles nous étions confrontés l'année précédente.</p> <p>5) Une page est prévue dans le carnet de liaison en cas d'absence de professeurs merci d'utiliser cette page et non les pages de correspondance qui sont limitées en nombre, de plus toute absence de professeur doit être noté dans Pronote afin que les parents puissent vérifier les dires de leurs enfants.</p>	

Lorsque l'on dispose de l'information, elle est renseignée sur Pronote ; cette année, les élèves savent bien utiliser l'outil pour vérifier leur emploi du temps.

6) Les surveillants à la récréation sont-ils assez nombreux avec le quantitatif des élèves. Des élèves se plaignent que certains d'entre eux profitent du manque de surveillance pour "chahuter" les autres élèves.

Les absences résultant du contexte sanitaire ont mis tous les services sous tension y compris le service de Vie scolaire.

7) La continuité pédagogique : Sur Pronote certains professeurs mettent le cours du jour en ligne ce qui permet en cas d'absence de pouvoir le rattraper, pourrait-on généraliser ce suivi à toutes les matières ?

Il n'est légalement pas possible d'exiger la mise en ligne des cours sur Pronote sachant que de nombreux enseignants construisent la trace écrite avec la classe durant le cours. Cependant, un assistant d'éducation est chargé de la duplication des cours pour les élèves absents afin d'en permettre le rattrapage.

8) Pourquoi le soutien scolaire n'est-il pas proposé aux élèves en difficulté ? Sachant que certains professeurs seraient prêts à faire l'effort d'y participer.

L'affirmation selon laquelle aucune offre n'est proposée aux élèves en difficulté est inexacte. L'établissement consacre cette année 550 heures aux Devoirs faits et la remédiation. Probablement, cela ne permet pas de couvrir tous les besoins : encore faut-il pouvoir faire coïncider les heures de creux des collègues avec celles des élèves. Le dispositif de Devoirs faits, ne dispense aucunement les élèves de fournir un travail personnel. Il constitue seulement une aide nécessaire mais pas suffisante.

9) Que pensez-vous d'ajouter au protocole sanitaire actuel le fait que chaque professeur puisse indiquer et vérifier que chaque élève entrant dans la classe se nettoie les mains au gel ou solution hydroalcoolique ?

Ce n'est pas aux enseignants d'assurer le respect du protocole : il revient à l'ensemble de la communauté éducative d'assumer cette responsabilité, élèves compris.

Cela correspond à ce que les représentants des parents d'élèves ont déjà répondu aux parents qui leur ont posé cette question.

Les représentants des personnels éducatifs évoquent les conditions sanitaires tendues dans lesquelles les effectifs réduits des agents de la collectivité les ont placés. Ils ont légitimement envisagé d'exercer leur droit de retrait.

Les représentants des personnels posent la question du non remplacement de l'infirmière scolaire, après que la nôtre ait été reçue à un concours de recrutement d'enseignants.

Fin du conseil d'administration à 20h10.